

**Personnes Concernées :** Dans le cadre de l'internationalisation du monde du travail, cette formation est destinée à tous les salariés amenés à utiliser la langue anglaise dans diverses situations : travail, visites, échanges et accueil de collaborateurs étrangers.

**Objectif de la formation :** La formation permettra de développer des compétences en langue anglaise, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, dans la vie professionnelle. Le stagiaire peut comprendre les points essentiels des éléments de la vie courante et du travail, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance lors d'une conversation avec un interlocuteur natif et s'exprimer sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur l'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différents thèmes. Afin de qualifier sa compétence linguistique, le participant passera une évaluation sur le contenu du cours et un test de niveau qui lui indiquera l'équivalence de son niveau selon le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

**Durée :** 24 - 48 heures janvier à décembre

**Niveau prérequis :** Niveau A2 selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues.

**Contenu du programme** Ce programme de base pourra être adapté en fonction des besoins

Se présenter : Décrire ses activités professionnelles.

Expression orale : Mises en situations de la vie sociale et professionnelle courante.

Compréhension orale : Entraînement à la compréhension d'échanges sociaux courants et professionnels.

Expression écrite : Rédaction de textes simples, de courriers et d'exposés.

Compréhension écrite : Lecture de documents sur des sujets généraux et professionnels

Grammaire et structures : Acquisition et consolidation des connaissances grammaticales.

Vocabulaire : Enrichissement du vocabulaire et des idiomes de la vie professionnelle et sociale.

**Modalité et délais d'accès :** La formation se déroule principalement en présentiel, exceptionnellement certains cours peuvent se dérouler à distance. Le délai d'accès est sur 24 heures après l'analyse des besoins et contractualisation. Dans le cadre de formation financée par le CPF le délai est de quinze jours minimum, en fonction des modalités concernant les autres financiers. Une convention de formation vous est transmise pour contractualiser la prestation.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de singularités :** Pour toute question concernant une situation d'handicap ou nécessité d'aménagements spécifiques, quels qu'ils soient, contactez-nous afin d'étudier avec vous les aménagements nécessaires. Votre référent PSH : Kevin QUIRKE